

COLLEGE CHARLEMAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 février 2012

Le quorum est atteint avec 16 participants.

Mme Opinel préside ce CA, Mme Floc'h ayant un empêchement.

Le secrétariat est assuré par les parents d'élèves FCPE Bénédicte Rolland et Carole Desmarquet.

Le compte rendu du précédent CA est approuvé à l'unanimité .

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

1. Suivi du budget
2. Projets spécifiques
3. Préparation de la rentrée 2012
4. Actualisation du règlement intérieur

1- **Suivi du budget** : Présentation de la dernière DBM 2011, qui est un réalisé budgétaire.

2- **Projets spécifiques** ;

- Les séquences d'observation en milieu professionnel, habituellement appelées « stages en entreprises », peuvent se dérouler aussi bien en entreprise qu'au sein d'une administration ou d'une association Les dates sont fixées aux 10 -11- 12 et 13 Avril 2012. Ces séquences ne peuvent s'effectuer sur la période des vacances scolaires. D'autres dates peuvent être accordées aux élèves par dérogation (cas des structures qui n'accueillent les stagiaires que sur une période prédéfinie par elles). Dans tous les cas, la convention de stage doit être signée par les 3 parties (structure d'accueil, Collège Charlemagne et parents de l'élève) avant le début du stage. Cette expérience fait l'objet d'un retour écrit et oral de la part des élèves et est très appréciée par tous. Les démarches de recherches individuelles sont privilégiées, néanmoins les élèves qui rencontrent des difficultés sont orientés par les professeurs principaux. L'esprit de solidarité présent entre élèves et parents dans l'établissement permet de trouver des solutions à l'ensemble des élèves. La demande de constitution d'un fichier des structures d'accueil n'est pas retenue.

- Le Brevet blanc se déroulera les 5 et 6 avril au matin avec des épreuves de français, mathématiques et histoire-géographie.

- Epreuves d'histoire des arts comptant pour le brevet des collèges.

Le thème de cette année porte sur « l'Art, les Etats et le pouvoir ». Les objets d'étude seront traités en classe dans le cadre du programme de troisième, notamment à travers la propagande en faveur de la guerre, l'expressionnisme ; les compositeurs tels que Schoenberg, Berg et Debussy ; les tableaux de Félix Nussbaum, les photographies de Kappa et Doisneau,... Ces travaux seront présentés à l'occasion d'oratoires, qui se dérouleront entre le 15 et le 22 juin 2012. Plusieurs jurys seront constitués en fonction

de la dominante choisie par l'élève avec obligatoirement un professeur d'art, de musique ou d'histoire géographique. On veillera à la disponibilité de Mr Merah qui partage son temps avec un autre collègue.

- L'épreuve d' ASSR se déroulera en mars.

3- Dotation Horaire Globale (DHG)

Les projections de la DHG sont pour l'heure constituées comme suit :

480 élèves

Nbre de classes	Moyenne Nb élèves/classe	effectif total par niveau
4 6 ^{ème}	28	112
4 5 ^{ème}	27, 5	110
4 4 ^{ème}	29, 25	117
5 3 ^{ème}	28	141

calcul effectués sur le base des effectifs d'élèves du secteur.

Diminution des effectifs globaux et évolution du collège vers 4 classes par niveau.

On observe une diminution du nombre d'enfants dans le secteur Mme Opinel souligne une baisse de la pression de la part des parents d'élèves pour faire admettre leur enfant au Collège Charlemagne alors qu'ils relèvent du secteur de Couperin ou d'ailleurs. Le travail de régulation de la Mairie et la très bonne collaboration entre les 2 Collèges ont apaisé la situation

Les parents soulignent que de gain d'espace libéré par la diminution du nombre d'élèves (moins 4 classes en quelques années) ne s'opère pas totalement au bénéfice du collège, puisque des salles de TP sont historiquement dédiées au Lycéens et Prépas. Mme Opinel souligne que seules des demandes ponctuelles de salles sont formulées par le lycée . Le collège souhaite pouvoir disposer d'une salle en rez-de-chaussée (Salle 101 par exemple) pour faciliter le fonctionnement au quotidien (petite réunion de professeurs, dépôt des cartables pendant les séquences de natation...), ..

Les parents d'élèves soulignent que la baisse des effectifs doit effectivement alimenter une amélioration de la qualité de vie dans le collège et ne doit pas être utilisé à la seule croissance du Lycée et des Prépas.

Choix pédagogiques proposés dans le cadre de la répartition de la DHG.

Les enseignants font remarquer qu'il aurait suffi de 10 enfants de plus pour maintenir la dotation actuelle. Mme Opinel souligne que cela induirait des effectifs de classe plus élevés. Pour les enseignants, une variation de 2 élèves par classe (28 ou 30) ne constitue pas une grosse différence (effet de seuil) en terme pédagogique.

Dans ce contexte de restriction arithmétique de la DHG liée à la baisse des effectifs, des choix pédagogiques ont été discutés par l'équipe éducative. Il s'agit de répartir les horaires alloués au delà des heures réglementaires. Les arbitrages proposés qui visent à équilibrer les intérêts des enfants (approfondissement et diversité des enseignements) et des professeurs (maintien des postes) consistent à maintenir l'offre des LV2 (Allemand, Russe, Anglais et Espagnol), latin, grec alors que la dotation horaire a donc diminué.

On arrive à 502, 5 heures pour les heures règlementaires, les heures de laboratoires, les LV2 Russe et Allemand, le latin et le grec. Il reste 17,7 heures que le conseil pédagogique du 27 janvier propose de répartir de la manière suivante :

6^{ème} 2 heures d'accompagnement (1h français et 1h professeur principal)+ 1 heure de natation annualisée.
5^{ème} + 0,5 heure de français, 0,5 heure physique
4^{ème} + 0,5 heure de Mathématiques et +0,5 heure technologie
3^{ème} +0,5 de SVT et +0,5 de vie scolaire (professeur principal)
Ce projet de répartition représente un total de 14heures.

Il nous reste donc 3.7 heures à répartir.

Un professeur fait remarquer que la suppression d'une classe de 4^{ème} et la diminution globale du nombre d'élèves entraîne une baisse effective de 50heures de DHG par semaine.

Enseignement de l'anglais

Les parents d'élèves soulignent que cette répartition ne prend pas en compte la question de l'enseignement des langues et de l'Anglais en particulier, bases de la langue internationale. Cette discipline est particulièrement sujette à questionnement de la part des parents du collège Charlemagne. Les enfants arrivent en 6^{ème} avec un gradient élevé de familiarisation avec cette langue du fait de l'initiation dont ils ont pu bénéficier en primaire ou de leur environnement familial particulièrement dans notre quartier (nombreux parents bilingues,). Les cours de langue à 28 ou 30 élèves semblent inadaptés à cet apprentissage dont l'expression orale est déterminante, d'autant plus avec une grande variabilité des niveaux. L'organisation actuelle de l'enseignement de l'anglais ne permet pas d'appliquer les méthodes préconisées et éprouvées au niveau européen. Il ne s'agit pas d'une pression chimérique de la part des parents mais d'une demande d'adaptation de notre enseignement aux évolutions de nos sociétés, auxquels les établissements privés du quartier se sont adaptés et qui est envisagée au niveau de l'élémentaire (projet de classe internationale à Neuve Saint Pierre).

L'équipe pédagogique est consciente de cette situation aussi plusieurs hypothèses vont être envisagées ; d'une part, un volant d'HSE pourrait être octroyé au soutien en langue ; en revanche, la mutualisation des autres langues que le russe n'est pas réalisable; d'autre part, des cours de langues de 2 classes répartis en trois groupes pour en alléger les effectifs est évoquée. Ce dispositif n'étant pas possible pour la rentrée prochaine, il est proposé qu'un volant d'HSE soit octroyé au soutien en anglais (aide aux devoirs).

La DHG sera soumise au vote en juin.

4- Evolution du règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être adapté aux évolutions règlementaires, notamment en ce qui concerne les punitions et sanctions. Sont précisées les définitions des termes, les personnes qui peuvent formuler une demande de sanction ou punition, les conditions et les modalités d'application des punitions et sanctions. . En particulier, tout adulte travaillant au sein du collège pourra être à l'origine de punitions, les sanctions relevant de la responsabilité de la direction. Par ailleurs, est mise en place une nouvelle instance : « la commission éducative », préalable à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire et qui comprendra des représentants des parents d'élèves qui n'étaient jusqu'alors présents qu'au conseil de discipline.

Madame Opinel précise que les professionnels du Collège sont informés des situations particulières des élèves dans le cadre des « équipes relais » et que les élèves concernés par des sanctions ou punitions ont, pour la plupart, rencontré plusieurs professionnels du collège (Infirmière, Assistante sociale, conseillère d'éducation, conseillère d'orientation-psychologue)

Les parents soulignent que pour tenir compte de la réalité du travail éducatif effectué par les équipes, on pourrait inscrire en début du règlement que le dialogue direct entre l'adulte et l'enfant permet bien souvent de régler le problème par des mesures alternatives, plutôt que par des punitions et sanctions tel que cela figure dans le projet de règlement.

Le CA délibère sur le règlement intérieur du collège pour la rentrée 2012 :

ARTICLE UNIQUE : Le Règlement intérieur du collège CHARLEMAGNE est adopté.

VOTANTS : 20 EXPRIMES : 20 POUR : 20 CONTRE : 0

La délibération est adoptée et portera le numéro C1112-13. Elle sera consignée au registre des délibérations, affichée et adressée à l'autorité académique.

La commission éducative se met en place avec au moins 1 représentant de parents d'élèves, qui sera désigné par les parents d'élèves après concertation.

Ce nouveau règlement rentrera en vigueur à la rentrée 2012.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h.

Les secrétaires de séance :

La présidente

Mme Desmarquet

Mme FLOC'H

Mme Rolland